

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 24 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 16/06/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Dominique LEMOINE, Président.

| | |
|------------------------------------|----|
| Afférents au conseil communautaire | 70 |
| Procurations | 2 |
| Votants | 52 |

Date de la convocation
16/06/2020

Date d'affichage
08/07/2020

Objet de la délibération :
**MODALITES DE MISE A
DISPOSITION DU PUBLIC :
MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLU DE TANTONVILLE**

N°023/2020

PRÉSENTS : Mr VOINOT Etienne ; Mr LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; Mr LEMOINE Dominique ; Mme ANTOINE Patricia (suppléante) ; Mr BOULANGER Jean-Marc ; Mr THOMASSIN Jean-Philippe ; Mr CHIARAVALLI Bruno ; Mr ROBERT Jean-Paul ; Mme GRILLET Mireille ; Mr FAYS Xavier ; Mr THOUVENIN Ludovic ; Mr NOEL Alexandre (suppléant) ; Mr HENRY Jean-Daniel ; Mr TIMON Yann (suppléant) ; Mr WEBER Alain ; Mr LAGE Patrick ; Mr JEANDEL Mathieu ; Mr DEPRUGNEY Eric ; Mr MARTIN Michaël ; Mr PIERRAT Eric ; Mr KLEIN Jérôme ; Mr OGE Christian ; Mr THOMASSIN Jean-Luc ; Mme FRANÇAIS Martine (suppléante) ; Mr PEULTIER Gérard ; Mr SCHROTZENBERGER Vincent (suppléant) ; Mr PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT TREVILLOT Gèneviève ; Mr MAIRESSE Yves (suppléant) ; Mr CHESINI Romuald ; Mr MOREAU Francis (suppléant) ; Mr BERGÉ Olivier ; Mr BARBEZANT Maurice ; Mme HILD Edith (suppléante) ; Mme MARTIN Patricia ; Mr DAVILLER Sébastien ; Mr GRAEFFLY Patrick ; Mr HENRION Michel ; Mr STOTE Eric (suppléant) ; Mr GRIFFATON Gilles ; Mr BRUNNER Gauthier (suppléant) ; Mr TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; Mr SALGUEIRO Victor ; Mr GODEY Alain ; Mr NICOLAS Thierry ; Mr BOTTIN Hervé (suppléant) ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mr REUTER Jean-Christophe ; Mr STOLL Vincent ; Mr TOUSSAINT NOVIANT François ; Mme DUVOID Stella (suppléante) ; Mr COLIN Stéphane ; Mme DAVID Julie ; M MOUGENOT Alain ; Mme HARRE Catherine ; Mr MUNGER Georges ; Mr VOLLMAR Dominique ; Mr LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; Mr FRANCOIS Marc et Mr ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; Mr SAINT MIHIEL Mathieu ; Mr HENRY Jean-Jacques ; Mr PY François ; Mr PARGON Nicolas ; Mr BOUVIER Guy ; M. BERY Daniel ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; Mme PARISOT Francine ; Mme THOMAS Bernadette ; Mr MAHUT Loic et Mr JEANDEL Claude.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme CLAUDE Dominique ; M. MANGIN Jacques ; Mme DAMIEN Viviane et M. XEMAY François.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Patrick GRAEFFLY a été élu secrétaire.

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-47;

VU l'arrêté de la communauté de communes du Pays du Saintois en date du 26 février 2020 engageant la procédure .

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, précise les modalités suivantes de la mise à disposition du projet de modification simplifiée :

- Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à disposition du public en mairie du lundi 7 septembre 2020 au mardi 7 octobre 2020 (*mairie ouverte les mardis de 10h à 12h et les jeudis de 15h30 à 18h*).

- Durant cette mise à disposition, les observations du public portant sur la modification simplifiée pourront être consignées sur le registre déposé en mairie et au siège de la communauté de communes du Pays du Saintois à cet effet ou adressées par écrit en mairie ou à la communauté de communes.

- Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public : un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans *l'Est Républicain*. Cet avis sera affiché dans le même délai en mairie ainsi qu'à la communauté de communes du Pays du Saintois.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 08/07/2020

Et Publication ou Notification
Le 08/07/2020



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Dominique LEMOINE,

